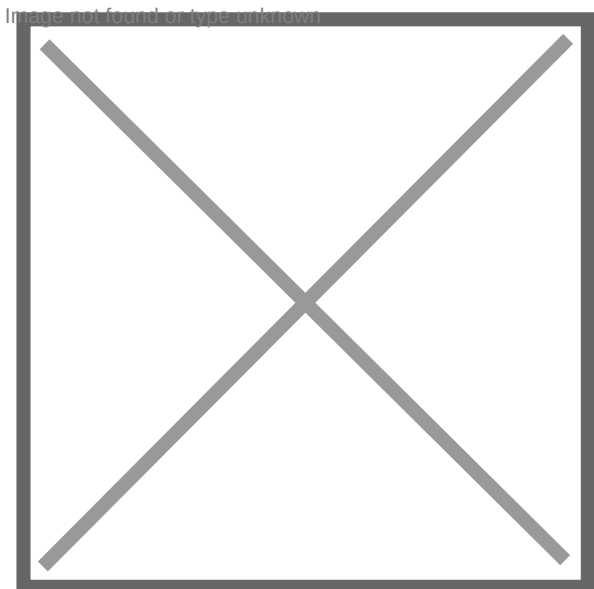




Deces d un chat par chien du voisin

Par **jade_old**, le **26/08/2012 à 18:32**

Bonjour,rnje reviens sur mon message récent de l'attaque d'un chien rotweiller ayant tué en direct un chat (supposé être le nôtre) stupefaction lorsque notre minou est revenu ce matin (2 jours après ce drame) la photo montrait un chat similaire non vu dans le quartier et pour cause. Nous savons maintenant qu'il doit s'agit d'un chaton de 3 mois de même couleur, car la propriétaire est venue demander si on l'avait vu avant et hier, en le décrivant. Nous n'avons pas osé lui montrer les photos prises par mon mari, croyant que c'était le nôtre. Par contre quelle peut être notre position aujourd'hui vis à vis de ces propriétaires indéclicats qui ont enterré ce chaton sans rien dire, à notre regard étant situés plus haut qu'eux au niveau jardin. Le garde champêtre peut-il être demandé (ce qui était ma question pour notre propre chat bien vivant) en donnant les renseignements à la propriétaire du chat dans tous ses états, car il n'était pas coutumier des promenades dehors...Si l'on se trompe, ce sera la guerre avec ces individus qui n'en sont pas à un méfait près, mais a t'elle le droit de demander la dépouille enterrée à qq mètres de chez eux.rnMercirnrnJADE

Par **trichat**, le **26/08/2012 à 18:47**

Bonjour,rnrnLaissez donc ce pauvre chaton reposer en paix.rnrnCette attaque du chaton s'est-elle produite dans un lieu public ou dans la propriété du maître du chien?rnrnCe chien est-il déclaré en mairie? C'est une obligation légale.rnrnCe chien sort-il de la propriété? Est-il correctement muselé?rnrnSi vous avez le moindre doute, avertissez les services de police ou de gendarmerie? Cela pourrait éviter qu'un jour ce soit un enfant ou même un adulte qui se fasse attaquer.rnrnCi-dessous adresse du site du gouvernement, concernant ce type de chiens :rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F1839.xhtml>rnCordialement.

Par **jade_old**, le **27/08/2012** à **21:26**

J'ai refait presque aussitôt un autre message précisant que l'animal concernait un autre chat identique dont nous ignorions la présence a qq maisons près. Le notre est revenu de promenade sans dommages. rnMaintenant doit-on dire à la propriétaire de ce chat qui est venue demander si on ne l'avait pas vu avec photo ce qui s'est passé. En vérité ce chien est chez lui en totale liberté avec 3 autres sans danger. Il navigue dans un très grand pré, et est la hantise des enfants qui passent devant le portail tous les jours. Il n'est pas muselé, ni attaché, et est venu plusieurs fois chez nous sans japer. Il est hargneux lorsque ses maitres sont absents. C'est un gardien mal éduqué, car en fait, tous les gens qui passent subissent ses japements continus, la nuit aussi.rnPuisqu'il y a 4 chiens, et que la famille est connue pour certaines irrégularités (tout se sait dans une commune de 2000 habitants) je pense que ces chiens sont déclarés.rn Mon mari taille souvent ses lauriers, et le chien jappe le temps qu'il se trouve à le faire.Le rotweiller va de long en large en jappant, si bien qu'il a complètement retrourné le champ de pommes de terre de son maitre (ceci pour l'anecdote).rnJe pense que nous devons faire avec, car eux , sont propriétaires, et nous, seulement locataires, mais en nous taisant, la propriétaire de ce petit chaton de 3 mois va continuer à le chercher, alors que nous savons ce qui s'est passé.rnrnMerci toutefois d'avoir lu mon message jusqu'au bout.rnBonne continuation, et merci des conseils.rnrnJADE